

L'ingénierie sportive au service des politiques publiques d'équipements sportifs : *conformité ou post-modernité ?*

par

Guillaume PENEL

ATER Université du Littoral. Département STAPS

Recherche Littorale en activités corporelles et sportives

Membre associé au Centre de recherche sur l'innovation sportive. Ea n°647 CNRS.



**Pour affirmer qu'un espace sportif est une innovation,
c'est considérer qu'il possède intrinsèquement, un ensemble de caractéristique
structurelles et fonctionnelles susceptibles de modifier, en profondeur et
durablement, les consommations sportives (Bessy, Hillairet 2002)**

A) Définition de la notion d'innovation

C'est à l'économiste Autrichien Joseph Alois Schumpeter (1883-1950) que l'on doit une étude de l'innovation et surtout du personnage qui assume personnellement les risques de l'innovation: l'entrepreneur. Dans sa théorie de l'évolution économique, il classe les innovations en cinq grandes catégories:

- la fabrication d'un bien nouveau (ex: le chemin de fer)
- l'introduction d'une méthode de production nouvelle (ex: le métier à tisser)
- la conquête d'un nouveau débouché économique (vente de produits nationaux dans des pays conquis ou dominés)
- la conquête d'une nouvelle source de matières premières ou de produits semi ouvrés
- la réalisation d'une nouvelle organisation, qui peut être interne à l'entreprise (passage d'une structure fonctionnelle à une structure divisionnelle) ou externe (disparition d'un concurrent dans une économie de marché).

Selon J.J Lambin, « l'innovation est la mise en application originale et réussie d'un concept, d'une découverte, d'une invention porteuse de progrès. L'innovation est donc le résultat d'une volonté explicite d'un changement et non pas la simple conséquence d'un hasard heureux ».

Pour Gérard Baslé, " l'innovation est une notion complexe qui bien que fortement présente dans le champ économique, traduit une attitude profonde d'attrait du nouveau et de l'inédit".Thèse de doctorat STAPS.

Selon J. P Augustin, " l'innovation est au centre des mutations de société .Élément de progrès et moyen de transformer l'existant, elle est aussi un facteur de différenciation des lieux ". *Les espaces sportifs innovants. Tome 1 sous la direction de O Bessy et D Hillairet. 2002. Voiron. Préface.*

**Innovation = Logique de rupture
avec l'existant**

**Appels d'offres pour la création ou la réhabilitation d'équipements sportifs parus dans
Le Moniteur des travaux publics et du bâtiment de 1990 à 1994 et de 1996 à 2000**

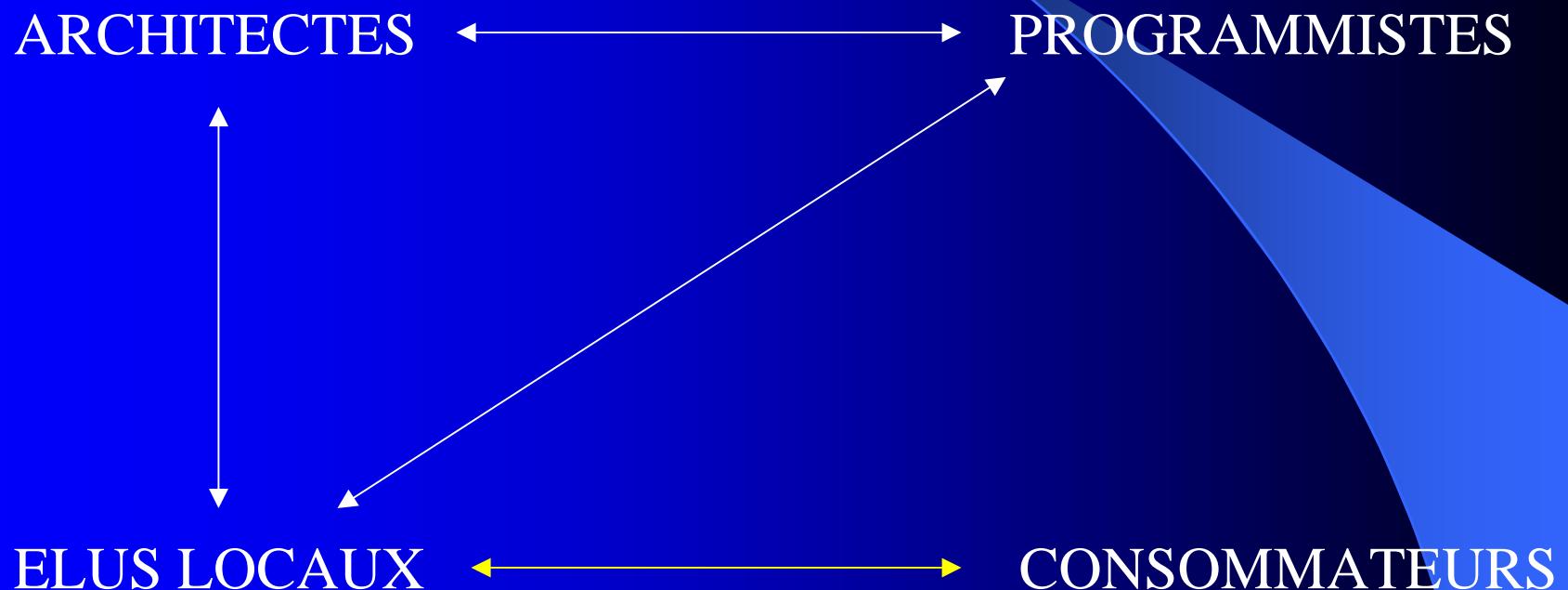
	1990	1991	1992	1993	1994	1996	1997	1998	1999	2000
Complexes sportifs	44	73	40	29	24	6	49	73	47	50
stades	30	40	20	13	15	9	40	62	44	77
Pistes d'athlétisme	40	31	26	19	36	4	27	30	17	36
Terrains de grands jeux	205	188	171	139	146	32	133	190	139	185
Terrains de petits jeux	98	71	68	58	59	13	100	99	89	119
Courts de tennis	451	320	243	142	149	34	96	136	84	172
Espaces de glisse	7	12	12	3	4	0	3	9	8	12
Salles de sports	546	500	558	392	395	301	435	540	614	579
Piscines	161	151	89	61	80	93	123	134	116	157
Bases nautiques	5	0	10	7	0	0	12	20	19	28
Autres espaces sportifs	123	92	78	44	3	0	56	68	46	52
Total	1710	1478	1315	907	911	492	1074	1361	1223	1467

Les innovations peuvent donc être :

MAJEURS = en complète rupture

MINEURES = liées à des modifications structurelles

LES ACTEURS CONCERNÉS



Les problématiques actuelles dans le secteur de la construction publique

- Nécessité d'une réhabilitation des structures traditionnelles (OPMOD 1997)
 - Constructions d'équipements sportifs «polyfonctionnels » liées aux contraintes de l'EPS à l'école (type COSEC, travaux du SNEP, de l'observatoire national de la sécurité)
- Constructions d'équipements sports-loisirs (piscines sport-loisirs ; patinoires) « cathédrales sportives » (Bayeux et Cranga 2002) « cathédrales aquatiques »
 - Émergence timide de constructions d'équipements innovants (Hors-sol ; EEV ; salles d'escalade.) (*Bessy, Hillairet 2002*)
 - Initiatives atypiques et isolées (difficile à comparer)

Evolution chronologique des politiques publiques d'équipements sportifs

Standardisation (lois-programmes, opérations..)

« Fixité unilatérale »

Diversification (salles spécialisées)

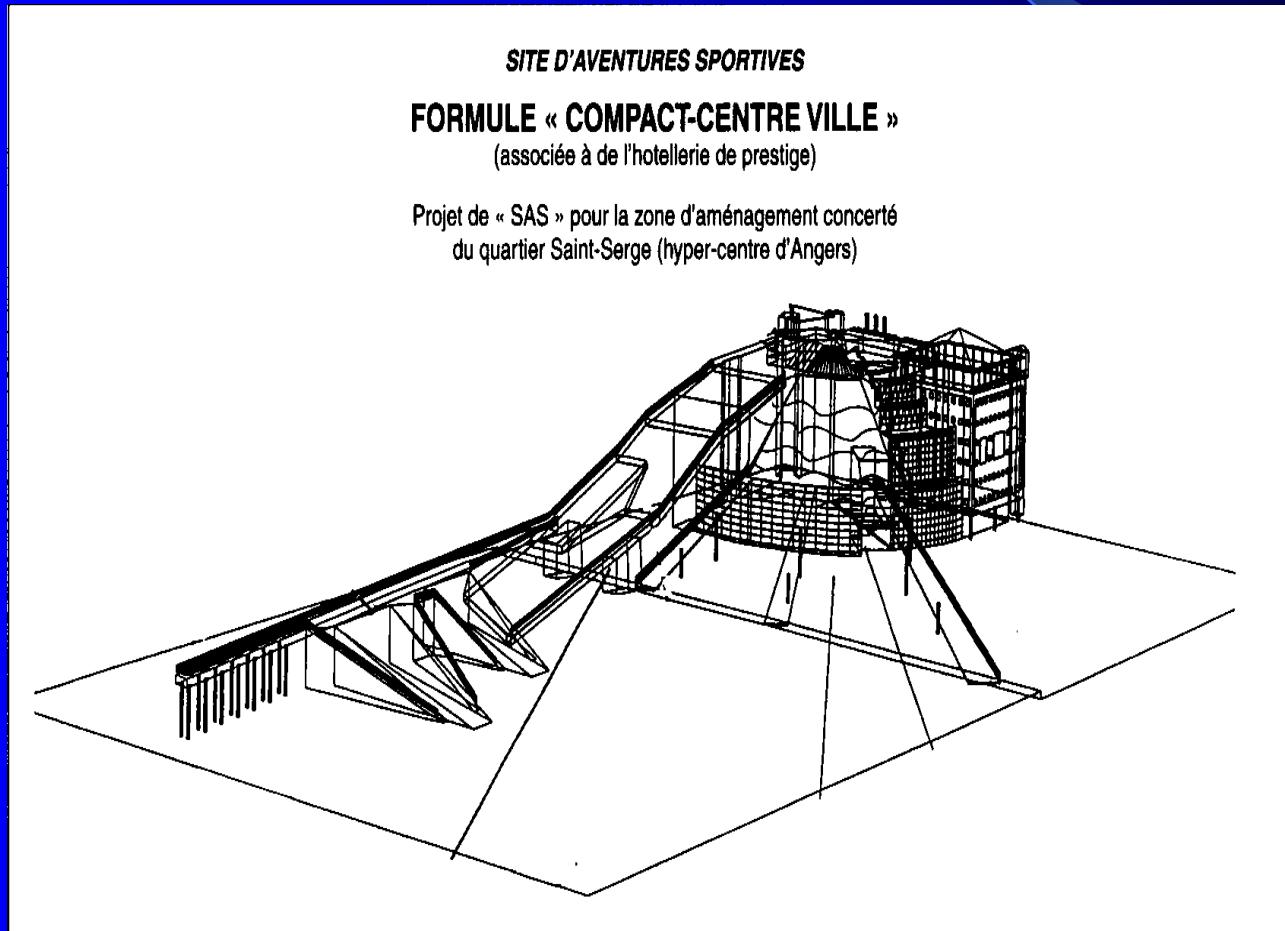
Différenciation (ex: piscines sport-loisirs)

Singularisation (projet-phare)

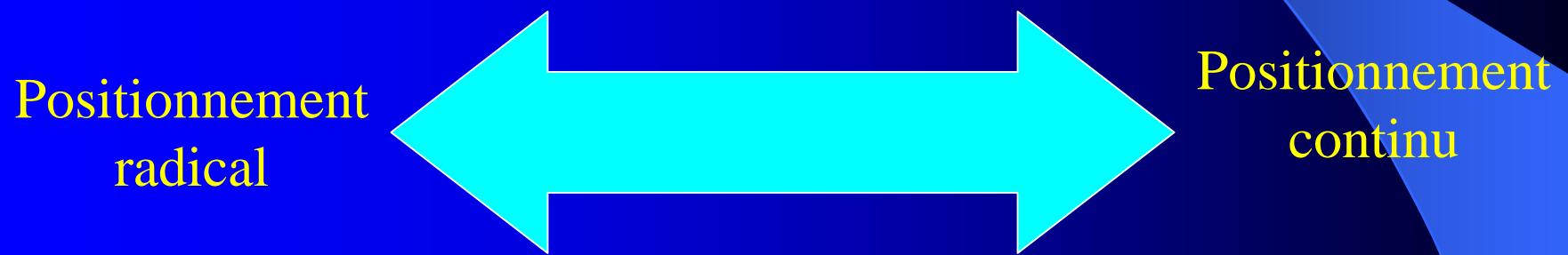
(vers une polysensualité des lieux sportifs)

Un exemple d'adaptation du concept de SAS, CRCS, Orsay

- Un espace d'activités variées de loisirs à caractère sportif permettant l'initiation et le perfectionnement aux sports écologiques de montagne et de pleine nature adaptés au milieu urbain
 - les espaces de pratique sont aussi conçus comme des lieux de mise en scène des activités
 - Il peut être construit comme une mini-technopole du loisir sportif.
- Un lieu de rencontres et d'échanges culturels liés aux activités sportives proposées (hébergement, restauration)



Une divergence dans la logique de construction



Comment répondre à une demande locale éclatée et émanant d'acteurs multiples ?

La question des équipements doit-elle être impérativement l'affaire de la sphère publique ?

Un carcan juridico-réglementaire comme frein à l'innovation

Normes fédérales

Normes scolaires (propositions du SNEP)

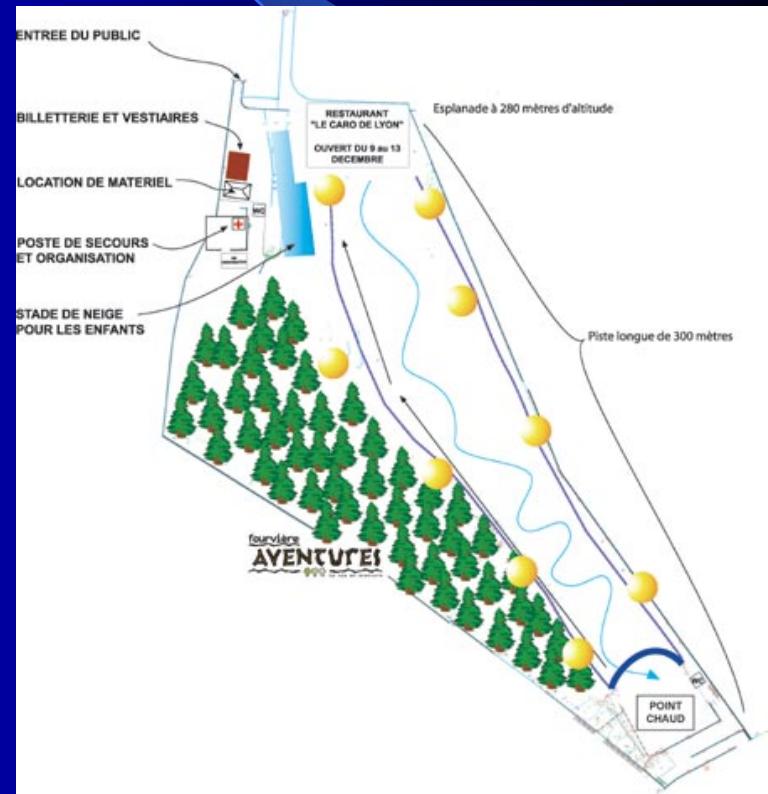
Logiques commerciales, segmentation.

Tout ceci amène à freiner la construction d'équipements sportifs postmodernes dans notre pays ?

Comment y remédier ?

**Quelques exemples
d'équipements et / ou
d'aménagements**

La Varra de Lyon



Loisinord (Bassin minier)

Support naturel

Tapis plastique humidifié

Loisinord (60 -127m)

Noeux les Mines (Pas de Calais)

**Première station de sport "4 saisons »
implantée sur une ancienne friche minière
à Noeux les Mines
110 ha paysagés
Ouvert en 1996**

- **Ski sur tapis**
- **Lac - téléski nautique - capitainerie**
- **amphithéâtre - aires de jeux - pique-nique**

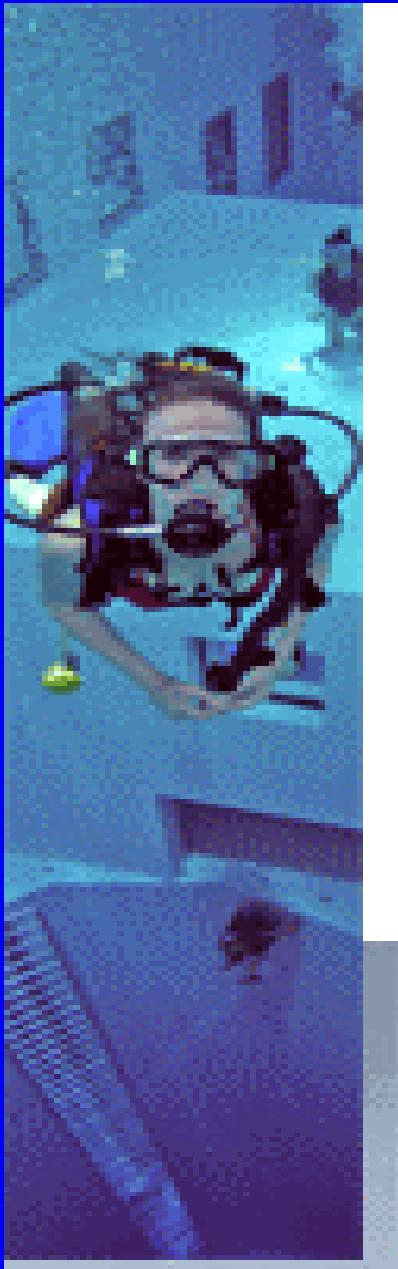


Cap Découverte (Tarn)



NEMO 33

Piscine avec
fonds mobiles



Pistes de ski indoor

Amnéville Les Thermes



Xanadu



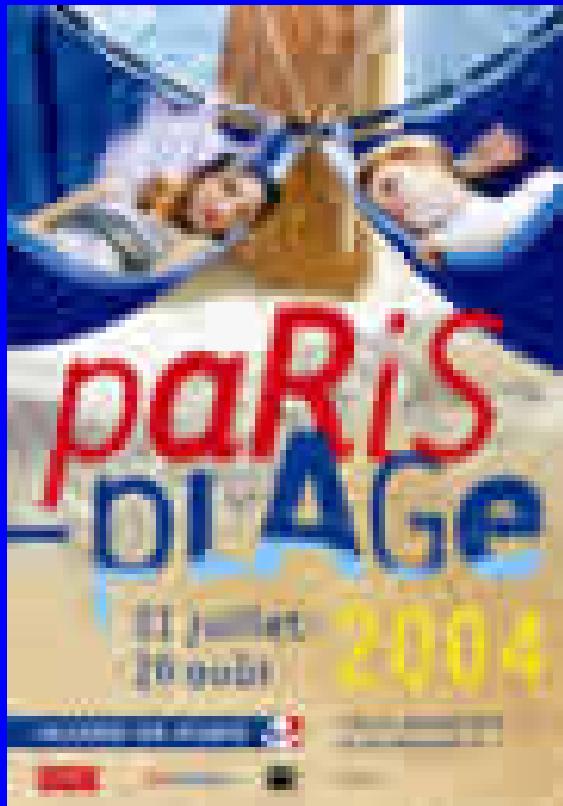
Skate parc Roller Avenue



Les constructions post-modernes



Les aménagements temporaires



Le projet

Victory Parc

Développeur: Société Immacord

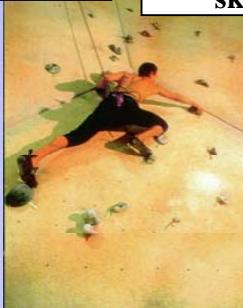
Une combinaison d'univers

La montagne



Snow board

ski



Escalade

Short Track

Ice Rider

Ice Rider.....

La mer



Natation

Plongée



La campagne



Golf

mais aussi
Équitation
VTT....

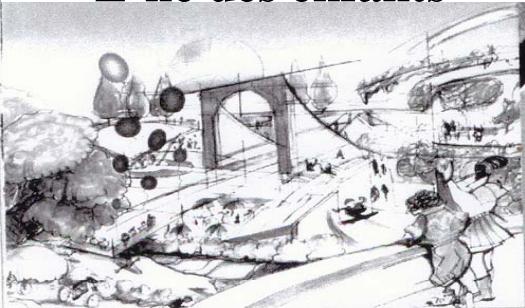
Stade nautique, Jet Ski,
Téléski , Stade d'eau vive,
Rafting, Canoë ,Hydrospeed
Hydrospeed,...

Une diversification des prestations offertes

Stade multi-fonctions



L'île des enfants



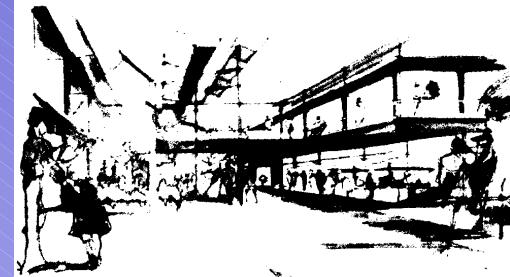
L'Île des enfants



Le tour



Surfaces commerciales



La salle de jeux virtuels

En plus :

Bars, restaurants
Hôtels
Studio de TV

Le secteur privé peut-il venir « détrôner » la main mise du secteur public sur la question des équipements sportifs ?

Nous allons progressivement assister à une segmentation du marché des équipements.

- Le secteur public pour les besoins éducatifs
- Le secteur privé pour les besoins ludico-commerciaux

Ne doit on pas craindre alors une marginalisation et par conséquent redéfinir en profondeur la notion de service public sportif ?

La démesure: Dubailand

En annonçant la construction prochaine de Dubailand, un parc de loisir immense doté d'un budget de 5 milliards de dollars, le prince héritier de Dubaï, Sheik Mohammed Al Raktoum met une fois de plus l'émirat à la une de l'actualité immobilière.

Dubailand proposera une multitude de restaurants, de magasins, **d'attractions à thèmes et d'équipements sportifs. Entouré par le désert, le parc disposera d'une forêt tropicale artificielle sous un gigantesque dôme en verre et d'une piste de ski. Il doit également abriter un musée des sciences et un hôtel "futuriste."**

La surface sur laquelle s'installera Dubailand représente plus de **6 millions de mètres carrés**, soit l'équivalent de l'espace déjà occupé à Dubaï. L'émirat va donc en un seul projet doubler sa surface construite.

L'ingénierie sportive doit agir sur :

- **La polyfonctionnalité** est définie comme la capacité de l'équipement à recevoir un nombre conséquent de pratiques sportives
- **La réversibilité** pouvant être liée au caractère temporaire de l'équipement.
- **La modularité** par le biais de surfaces amovibles
- **La transversalité** est ici définie par l'aptitude qu'à l'équipement de permettre des prestations tout à la fois culturelles et sportives.
- **La non-codification** correspond à des équipements qui n'enferment pas les pratiquants dans un espace trop réglementé. Le pratiquant doit pouvoir évoluer en toute liberté dans la structure
- **Le ludico-commercial** correspond à la capacité de l'équipement de » proposer, décliner des activités sportives à caractère ludique et moyennant une monétisation de l'accès.
- **L'évolutivité** consiste en des équipements dont l'architecture permet de modifier relativement aisément les structures, les espaces d'évolution sportive.

« Savoir pour prévoir afin de pouvoir »
(Auguste Comte)

**« Le changement est une opportunité
à saisir au gré des circonstances »**
(Crozier 1977)



Merci de votre attention

Guillaume PENEL